



## La mairie d'Argenteuil condamnée à verser 13000€ à Franck Laroze

(19/12/2011 11:55)

**Le tribunal administratif de Cergy a condamné la mairie d'Argenteuil à dédommager l'ancien militant PS, Franck Laroze, pour ne pas avoir honoré sa promesse d'embauche. La ville devra verser un montant de 13 018 € au titre de perte de rémunération, règlement d'une prestation effectuée et préjudice moral. S'il obtient nettement moins que la somme demandée, l'intellectuel de gauche se satisfait de voir l'aboutissement d'une procédure de plus de trois ans. « Je n'interjeterai pas appel, la reconnaissance de mon préjudice me suffisant et ne désirant pas peser indûment sur les deniers publics », explique Franck Laroze. De son côté, la ville non plus n'entend pas faire appel « compte tenu des conclusions du Tribunal administratif, favorables pour la ville ».**

Le tribunal administratif a mis fin à une longue histoire entre la mairie d'Argenteuil et Franck Laroze. En pleine campagne des municipales de 2008 déjà, Franck Laroze assignait le socialiste Faouzi Lamdaoui, colistier de Philippe Doucet, sur mandatement de ce dernier pour radier de la liste électorale l'ancien candidat PS aux législatives sur Argenteuil-Bezons, au motif qu'il n'habiterait pas réellement la commune. C'est justement cette action en justice qui aurait servi de motif pour différer sans cesse l'embauche de Franck Laroze au sein de la mairie d'Argenteuil. Promis le 15 avril 2008 par mail pour un début de contrat le 15 mai suivant, cet engagement n'a jamais été tenu. Ce courriel, émanant du directeur de cabinet du maire, promettait une rémunération de 3 500€ nets par mois, un téléphone cellulaire et un ordinateur portable "Mac" de travail fournis ainsi qu'un accès aux véhicules du parc de la mairie.



L'embauche sans cesse reportée, le metteur en scène a « dû effectuer sur factures d'honoraires en "mission" non occasionnelle les travaux effectivement réalisés en mai et juin 2008 pour le compte de la mairie et correspondant à ceux que j'aurais dû effectuer en tant que "Chargé de mission à la Culture et au festival" ». Finalement, Franck Laroze ne sera jamais embauché à la mairie d'Argenteuil. Dans un communiqué, la mairie socialiste se réjouit que la justice n'ait pas retenu « la requalification en contrat de travail de la mission occasionnelle que Franck Laroze a exercée pour le compte de la ville. »

**Une affirmation « mensongère » qui « démontre la mauvaise foi constante du maire d'Argenteuil Philippe Doucet dans tous ses commentaires par voie de presse sur cette affaire »** et fait bondir l'intéressé. « Nulle part, que ce soit dans le jugement reprenant les demandes des parties ou dans les mémoires de requêtes déposés par mes avocats (...), il n'est question d'une quelconque "requalification" de ce type » rappelle-t-il, ajoutant qu'il « aurait été tout aussi inutile qu'illogique de demander une "requalification en contrat de travail de la mission occasionnelle que j'ai exercée pour le compte de la ville" puisque la promesse d'embauche de la mairie à compter du 15 mai 2008 date du 15 avril 2008 et que c'est en raison de cette embauche ensuite constamment différée par la mairie, (...), que j'ai dû effectuer sur factures d'honoraires en "mission" non occasionnelle les travaux effectivement réalisés en mai et juin 2008 pour le

*compte de la mairie et correspondant à ceux que j'aurais dû effectuer en tant que "Chargé de mission à la Culture et au festival". »*

**Au final, cette décision de justice satisfait les deux parties.** *« Mon préjudice est reconnu »* commente Franck Laroze, qui *« ne doutait pas de l'issue positive de cette affaire »*. Pour ce sympathisant de gauche, elle *« démontre une fois encore que tout individu, pour peu qu'il soit de bonne foi, ne doit pas se laisser impressionner ni malmené par des "puissants" quels qu'ils soient »*. *« Bien entendu, compte tenu des conclusions du Tribunal administratif, favorables pour la ville, celle-ci n'entend pas faire appel »*, indique simplement la municipalité dans un communiqué. Enfin comme une dernière pique à ses anciens employeurs, Franck Laroze termine par saluer *« la parfaite éthique républicaine du député Georges Mothron qui, malgré mon ancrage politique adverse, fut sincèrement ému, dès mon signalement fin 2008, du sort qui me fut fait par un supposé "camarade politique" et qui pris de son temps pour me recevoir et saisir ensuite le Médiateur de la République. »* Si l'affaire judiciaire est close, les rivalités politiques restent...

[http://www.vonews.fr/article\\_15865](http://www.vonews.fr/article_15865)

©vonews - Dec 2011